

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Commune d'APREMONT
Route de la Parentière

Reçu le :
19 JAN. 2023
 Mairie d'Apremont (85)

Reçu le :
19 JAN. 2023
 Mairie d'Apremont (85)

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT

"LE CLOS DES PALMIERS 2"

Vu pour être Annexé
 à mon arrêté en date du
11 AVR. 2023

PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE COMPOSITION
 (Schéma de principe)

Echelle : 1/500
 Pièce : PA 4



Maître d'Ouvrage :

CILAO S
 Aménagement foncier - Promotion immobilière
 73 rue Aristide Briand - 44400 REZE
 ☎ 02 40 84 33 32
 ✉ info@cilaos.fr
 🌐 www.cilaos.fr

Géomètre et Maître d'Oeuvre :

**CDC
 CONSEILS**
 Ingénierie • Géomètre • Topographie

S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS
 MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II
 44270 MACHECOUL - SAINT-MEME
 ☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdcconseils@cdcconseils.com
 BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière
 85600 BOUFFERE
 ☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com
 LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS
 ☎ 02 51 91 08 27 - ✉ cdcconseils85@cdcconseils.com

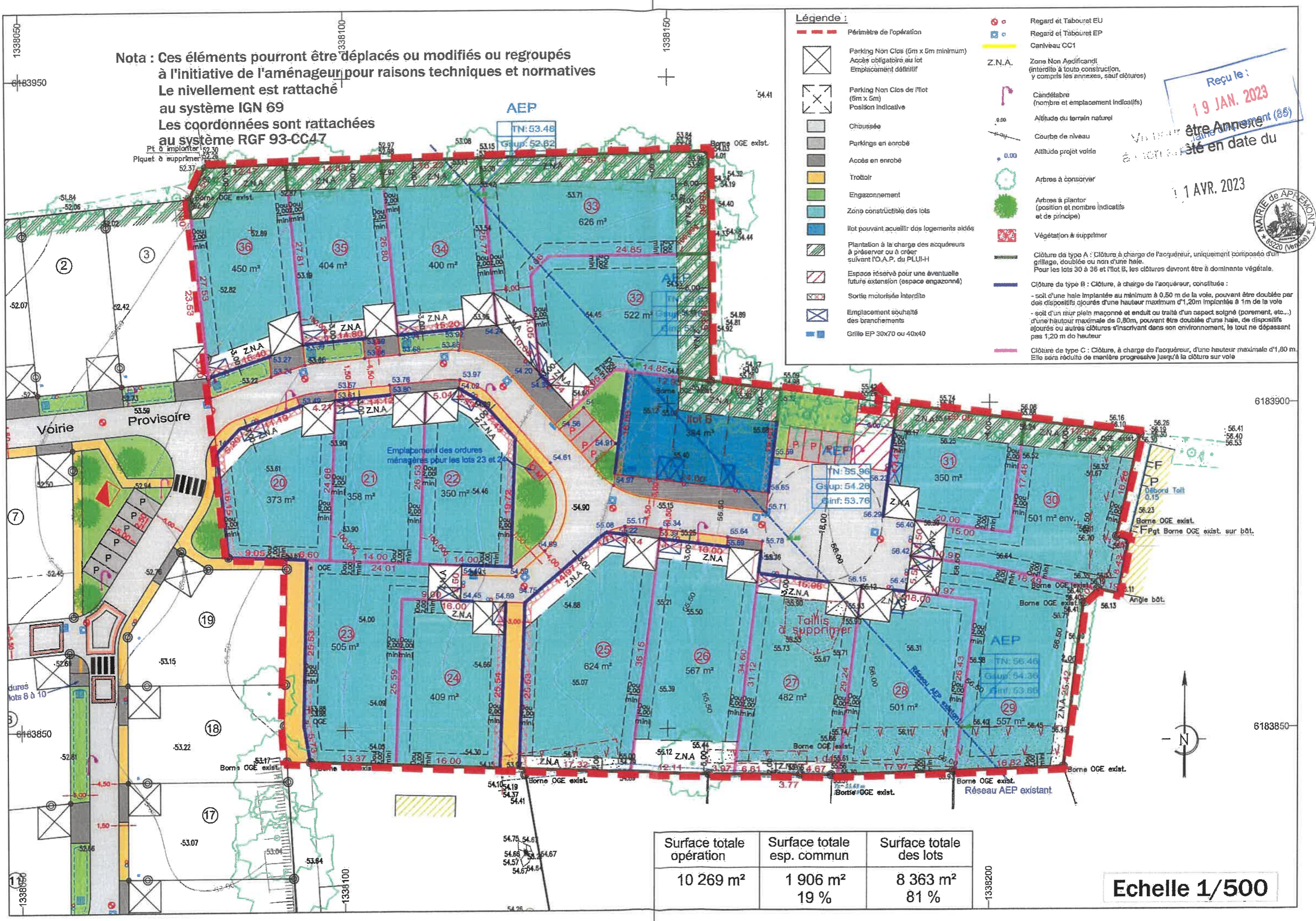
Architecte DPLG :

Agence CITTE CLAES
 6, rue Gustave Eiffel - Case 4005
 44806 SAINT HERBLAIN.
 Tél : 02 51 78 67 97
 E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Dossier 31747 - Novembre 2022

N°	Date	Objet de la modification	Etabli par	Vérifié par
X	04.11.2022	Permis d'Aménager	H.M.	

Nota : Ces éléments pourront être déplacés ou modifiés ou regroupés à l'initiative de l'aménageur pour raisons techniques et normatives
 Le nivellement est rattaché au système IGN 69
 Les coordonnées sont rattachées au système RGF 93-CC47



Légende :

- Périmètre de l'opération
- Parking Non Clos (5m x 5m minimum)
Accès obligatoire au lot
Emplacement définitif
- Parking Non Clos de l'ilot (5m x 5m)
Position indicative
- Chaussée
- Parkings en enrobé
- Accès en enrobé
- Trottoir
- Engazonnement
- Zone constructible des lots
- Ilot pouvant accueillir des logements aidés
- Plantation à la charge des acquéreurs à préserver ou à créer suivant l'O.A.P. du PLU-I
- Espace réservé pour une éventuelle future extension (espace engazonné)
- Sortie motorisée interdite
- Emplacement souhaités des branchements
- Grille EP 30x70 ou 40x40
- Regard et Tabouret EU
- Regard et Tabouret EP
- Caniveau CC1
- Z.N.A. Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction, y compris les annexes, sauf clôtures)
- Candélabre (nombre et emplacement indicatifs)
- Altitude du terrain naturel
- Courbe de niveau
- Altitude projet voirie
- Arbres à conserver
- Arbres à planter (position et nombre indicatifs et de principe)
- Végétation à supprimer
- Clôture de type A : Clôture à charge de l'acquéreur, uniquement composée d'un grillage, doublée ou non d'une haie. Pour les lots 30 à 36 et l'ilot B, les clôtures devront être à dominante végétale.
- Clôture de type B : Clôture, à charge de l'acquéreur, constituée :
- soit d'une haie implantée au minimum à 0,50 m de la voie, pouvant être doublée par des dispositifs ajourés d'une hauteur maximum d'1,20m implantés à 1m de la voie
- soit d'un mur plein maçonné et enduit ou traité d'un aspect soigné (parement, etc...) d'une hauteur maximale de 0,80m, pouvant être doublée d'une haie, de dispositifs ajourés ou autres clôtures s'inscrivant dans son environnement, le tout ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
- Clôture de type C : Clôture, à charge de l'acquéreur, d'une hauteur maximale d'1,80 m. Elle sera réduite de manière progressive jusqu'à la clôture sur voie

Reçu le : 19 JAN. 2023
 être Annexé (85)
 1 AVR. 2023
 MAIRIE de APREMONT
 85220 (Vendée)

Surface totale opération	Surface totale esp. commun	Surface totale des lots
10 269 m ²	1 906 m ² 19 %	8 363 m ² 81 %

Echelle 1/500